



Date de convocation : 7 mars 2013

## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2013

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire  
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 15

Présents : SPITZER François - DECKER Régine - BURGER Sylvie - ECKART Jean-Luc - FUCHS Albert - FUCHS Didier - GANTZER Pierre - LAPP Sébastien - LOTH Joseph – MEYER Isabelle OSTER-SCHALL Albert - PFISTER Hubert - REMOND Xavier – UGE Brigitte

**DCM 16-2013**

7 – Finances locales

7.1 - Décisions budgétaires

### **Approbation du Compte Administratif PRINCIPAL 2012.**

L'Adjointe au Maire présente aux élus le compte administratif **PRINCIPAL** 2012 de la Commune de WINGERSHEIM appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées :

- **APPROUVE** le compte administratif **PRINCIPAL** de l'exercice 2012 présenté par le Maire et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 551.827,15 €  
Recettes : 893.893,83 €  
Excédent : **342.066,68 €**

Section d'investissement

Dépenses : 399.438,02 €  
Recettes : 355.400,83 €  
Déficit : **44.037,19 €**

**RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (excédent) : 298.029,49 €**

- **statuant** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012
- **constatant** que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **342.066,68 €**
- **constatant** un déficit d'investissement de **44.037,19 €**
- **statuant sur les restes à réaliser** :
  - au compte **2151** – réseaux de voirie – d'un montant de **100.000 €**
- **DÉCIDE** d'affecter la somme de **144.037,19 €** à l'article **1068** – affectation en réserves – afin d'équilibrer la section d'investissement
- **DÉCIDE** d'affecter la somme de **198.029,49 €** à l'article **002** – résultat de fonctionnement reporté.  
*(1 abstention)*

**DCM 17-2013**

7 – Finances locales

7.1 - Décisions budgétaires

### **Approbation du Compte Administratif 2012 du Lotissement d'Activités « Les Saules »**

L'Adjointe au Maire présente aux élus le compte administratif du **Lotissement d'Activités « LES SAULES »** 2012 de la Commune de WINGERSHEIM appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal, considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées :

- **APPROUVE** le compte administratif du **Lotissement d'Activités « Les Saules »** - exercice 2012 - présenté par le Maire et arrêté comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses :	296.256,17 €
Recettes :	366.710,77 €
Excédent :	70.454,60 €

<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses :	542.381,02 €
Recettes :	295.250,21 €
Déficit :	- 247.130,81 €

**RÉSULTAT GLOBAL de l'exercice (déficit) : - 176.676,21 €**

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 :

- **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement soit la somme de **70.454,60 €** à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté
- **DÉCIDE** de reporter le solde déficitaire de la section investissement à l'article 001 « Déficit d'investissement reporté » du budget 2013 soit la somme de **247.130,81 €**.

(1 abstention)

**DCM 18-2013**

7 – Finances locales

7.1 - Décisions budgétaires

### **Approbation des comptes de gestion 2012 du Trésorier Municipal**

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de HOCHFELDEN pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 ;
- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées ;
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections du budget PRINCIPAL et du budget annexe Lotissement d'Activités « Les Saules » ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion
    - Principal
    - Lotissement d'Activités « Les Saules »
  - **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 par le Trésorier de HOCHFELDEN n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

(adoptée à l'unanimité)

**DCM 19-2013**

8 – Domaines de compétences par thèmes

8.1 – Enseignement

### **Organisation des nouveaux rythmes scolaires**

Le Conseil Municipal,

**VU** le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 portant organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

**VU** les circulaires et instructions portant sur cette réforme des rythmes scolaires ;

**CONSIDÉRANT** le regroupement pédagogique avec la Commune de WALTENHEIM-sur-ZORN ;

**CONSIDÉRANT** le délai imparti du 31 mars 2013 pour répondre à cette refondation de l'école ;

**CONSIDÉRANT** ce délai comme précipité et nettement insuffisant pour remplir toutes les conditions de concertation et de coordination efficace avec les enseignants, parents d'élèves, transporteur et municipalités pour une application à la rentrée scolaire 2013 ;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de reporter son application à la rentrée 2014 :

- **SOLLICITE** une dérogation auprès du Directeur Académique du Service Départemental de l'Education Nationale pour le report de la réforme des rythmes scolaires dans les établissements d'enseignement de la Commune de Wingsheim à la rentrée scolaire 2014.

(1 abstention)

## 3 – Domaine et patrimoine

## 3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

**Demande d'autorisation de vente d'un terrain**

La Commune de WINGERSHEIM est propriétaire du verger attenant au presbytère, bâtiment appartenant au domaine privé de la collectivité. Le Maire souligne que depuis de nombreuses années, l'entretien de ce verger a été assuré par une mise à disposition successive à des tiers pour des chevaux, des moutons, puis pour des fauches par des bénévoles pour finalement constater son abandon. Depuis lors, les services techniques de la Commune assurent la tonte de l'herbe pour éviter l'envahissement par une végétation sauvage. Il souligne par ailleurs, que le logement du presbytère et ses annexes sont vacants depuis septembre 2011 et qu'ils restent toujours mis à la disposition de l'Evêché pour les besoins de logement du Ministre du Culte.

Compte tenu de cette situation, la Commune a été sollicitée par un riverain pour la vente du verger attenant. Le Maire présente les situations cadastrales, explique les objectifs de ce riverain et sollicite l'avis du Conseil Municipal pour engager, le cas échéant, une démarche administrative auprès des autorités religieuses permettant la cession partielle du bien.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté :

- **DEMANDE** l'établissement d'un procès-verbal d'arpentage pour détacher 9,61 ares de la propriété communale cadastrée section 4 n° 203/19 avec une superficie totale de 18,68 ares dont 9,61 ares classés en verger et 9,07 ares en sol.
- **SOLLICITE** l'avis du Conseil de Fabrique de la paroisse Saint-Nicolas de WINGERSHEIM
- **SOLLICITE** l'autorisation de l'Archevêché de STRASBOURG pour affecter ce terrain à une autre destination
- **DIT** que les recettes directes ou les recettes de toute compensation de cession seront affectées à la restauration du patrimoine bâti communal
- **AUTORISE** le Maire à entreprendre les démarches adéquates.

*(adoptée à l'unanimité)*

## DCM 21-2013

## 3 – Domaine et patrimoine

## 3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

**Replantation de peupliers**

Le Conseil Municipal,

**VU** la délibération du 28 janvier dernier décidant l'abattage de peupliers arrivant à maturité sur l'ancienne décharge ;

**CONSIDÉRANT** les recettes de cette coupe de bois ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de cette plantation d'arbres

et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** de confier à **COSYLVAL**, ayant son siège à la Chambre d'Agriculture, la plantation de 120 nouveaux peupliers en lieu et place de la récente coupe de bois
- **ACCEPTE** le devis pour un montant de **1.916,00 € HT**.

*(adoptée à l'unanimité)*

## DCM 22-2013

## 1 – Commande Publique

## 1.1 – Marchés publics

**Renouvellement du mobilier de la Salle du Conseil de la mairie**

Le Maire rappelle que le mobilier de la Salle du Conseil date des années 1970 et que les sièges des élus montrent des signes d'usure et de vétusté. Il relève également la pénibilité de la tâche de réorganisation de la salle lors des cérémonies de mariage compte tenu du mobilier existant. Des propositions de renouvellement sont affichées pour remplacer tables et chaises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** le renouvellement du mobilier de la Salle du Conseil Municipal par l'acquisition de tables, chaises et matériel de projection
- **VOTE** un crédit de **25.000 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à procéder à l'acquisition de ce matériel.

*(adoptée à l'unanimité)*

**DCM 23-2013**

2 – Urbanisme

2.1 – Documents d'urbanisme

**Projet d'urbanisation « Les Houblonnières »**

Le Conseil Municipal s'est engagé récemment pour la réalisation d'une opération d'urbanisme rue des Vergers conformément aux orientations du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 novembre 2011. Le maître d'œuvre, le Cabinet d'Ingénierie N2i à INGWILLER, mandaté pour cette opération par délibération n° 53-2012 du 4 décembre 2012, a établi un avant-projet d'aménagement dont l'architecture urbaine est soumise aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance du projet et discuté :

- **APPROUVE** le schéma d'organisation de l'opération d'urbanisme dénommée « Les Houblonnières » en bordure de la rue des Vergers
- **CONSTATE** la parfaite concordance du projet avec le SCOTERS et les orientations publiques par la création de maisons individuelles, de logements collectifs et bâtiments intermédiaires
- **DEMANDE** l'établissement d'esquisses sur la nature et le volume des immeubles collectifs et intermédiaires afin d'assurer une cohérence du bâti et une bonne intégration dans le site
- **DEMANDE** une étude complémentaire afin d'améliorer la sécurité pour l'accès sur la RD 758
- **AUTORISE** l'établissement du dossier d'urbanisme réglementaire.

*(adoptée à l'unanimité)*

**DCM 24-2013**

1 – Commande Publique

1.1 – Marchés publics

**Réfection du court de tennis**

Le Conseil Municipal,

**VU** la nécessité indispensable de réhabiliter le court de tennis rue des Tilleuls ;

**VU** le montant de l'investissement pour le renouvellement total du court estimé à 23.540 € HT ;

**VU** la situation du terrain et les attentes de riverains soulignant l'émergence de quelques nuisances lors d'activités sportives ;

**VU** la délibération n° 13-2013 du 28 janvier 2013 préconisant une réfection partielle de l'aire de jeu dans l'attente de la création et le transfert d'un nouvel équipement à proximité des infrastructures sportives existantes et du futur groupe scolaire intercommunal ;

**VU** le devis de réfection partielle établi par la Sté GOTEK sise à HEGENHEIM (Haut-Rhin) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'urgence

et après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations :

- **DÉCIDE** la rénovation du court de tennis sis rue des Tilleuls pour un montant de **10.307 € HT** par la **Sté GOTEK SPORTSYSTÈME** sise 108 rue de Bourgfelden à HEGENHEIM (Haut-Rhin)
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2013
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin.

*(adoptée à l'unanimité)*

1 – Commande Publique  
 1.6 – Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre  
**Rue des Chasseurs – extension du réseau d'eau potable**

Le Conseil Municipal,

**VU** la délibération n° 39-2012 du 18 octobre 2012 décidant la réalisation des équipements publics nécessaires à la réalisation de la viabilisation de la rue des Chasseurs ;

**VU** le plan du réseau d'eau potable ;

**Considérant** le devis établi par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, notamment les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau d'eau potable de la rue des Chasseurs

et après en avoir débattu :

- **DÉCIDE** l'extension du réseau d'eau rue des Chasseurs sur une longueur de 140 m pour un montant de **14.700 € HT**
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2013
- **CONFIE** les travaux au SDEA du Bas-Rhin dans le cadre de ses compétences transférées
- **S'ENGAGE** à régler ces travaux au SDEA par virement administratif auprès de la Trésorerie du SDEA – RIB 00806 G675 000 0000 45
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération
- **PRÉCISE** que les frais de branchements de tout propriétaire restent à sa charge.

*(adoptée à l'unanimité)*

## DCM 26-2013

1 – Commande Publique  
 1.3 – Convention de mandat  
**Travaux d'assainissement rue des Chasseurs – signature d'une convention avec le SDEA**

La viabilisation de la rue des Chasseurs s'effectue sous la maîtrise d'œuvre du Cabinet DOSSMANN à WINGERSHEIM qui coordonne les projets de travaux des différents concessionnaires. C'est ainsi que le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin, compétent pour la pose du réseau d'assainissement, envisage de déléguer les travaux à la Commune de WINGERSHEIM dans le cadre d'un appel d'offres global pour la réalisation des infrastructures. La convention rédigée à cet effet précise les documents à produire, les conditions de réalisation des travaux ainsi que les conditions de transfert du réseau au SDEA.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention portant sur la réalisation des travaux d'assainissement de la rue des Chasseurs entre la Commune de WINGERSHEIM et le Président de la Commission géographique
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

*(adoptée à l'unanimité)*

Pour extrait conforme  
 Le Maire : FREUND Bernard



*(Handwritten signature in blue ink)*